

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-680

présenté par

M. Jacobelli, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'allouer une subvention au projet de construction d'un musée dédié à la mémoire des rapatriés d'Indochine sur la commune de Noyant-D'allier.

La première pierre d'un un espace muséal consacré aux rapatriés d'Indochine, à Noyant d'Allier, a été posée le 10 mai 2025. Environ 3 000 Français d'origine eurasienne furent accueillis dans ce camp du Bourbonnais. L'association des rapatriés de Noyant-d'Allier (ARINA), auditionnée par votre rapporteur, soutient activement ce projet. Le futur espace sera installé dans deux anciennes maisons de corons entièrement réhabilitées pour l'occasion. L'ONaCVG estime le budget nécessaire à un million d'euros. La DMCA pourrait donc financer 50 % du montant des travaux à travers une subvention d'investissement, soit 500 000 euros.

Afin de le rendre recevable au titre de l'article 40 de la Constitution, cet amendement :

– prélève un montant de 1 euro en AE et en CP au sein de l'action 2 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale » du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » ;

– et abonde d'un montant de 1 euro en AE et en CP l'action 9 « Politique de mémoire » du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »